

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE
COMMUNE
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 2023-14
PORTANT APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA
COMMUNE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE DE
L'ANNÉE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à vingt et une heures, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Conseillers en exercice			15
Quorum			8
Présents			12
M. LAVALADE	Mme. ZELMAR	M. PAILLOU	
Mme. JONES	Mme. GROS	M. BESSON	
Mme. GRENON	M. GERVAIS	M. GAUTHIER	
Mme. DILLERIN	M. PLANCHET	M. BOURDEAU	
Absents ayant donné pouvoir			1
Mme. BOURG	pouvoir à	M. CHABRIER	
Absents excusés			1
Mme. SIMONNEAU			
Retirés au moment du vote			1
M. CHABRIER			
Suffrages exprimés			12
Public			0
Secrétaire de séance		Mme. ZELMAR	
Auteur de l'acte		M. CHABRIER	
Convocation		16/03/2023	
Affichage de l'avis		16/03/2023	

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, D.2342-1 et suivants ;
- Vu** le budget primitif général de la commune de l'exercice de l'année 2022 et les décisions le modifiant ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au Comptable Public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	31	03	23
Transmis au C.L. le	31	03	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 portant approbation du Compte de Gestion du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Entendu que Madame Marie-Claude GROS a été élue, à l'unanimité des suffrages exprimés pour présider la séance lors du vote d'approbation du Compte Administratif du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2022 ;

Entendu que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote ;

Statuant sur l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice de l'année 2022 ;

Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice de l'année 2022,

D É C I D E**ARTICLE PREMIER**

Le Compte Administratif du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2022, après examen des opérations qui y sont retracées et des résultats de l'exercice, est approuvé selon les modalités suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022					
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	278 723,74 €	002	EXCÉDENT DE FONCT. REPORTÉ	0,00 €
012	CHARGES DE PERSON. ET FRAIS ASS.	365 232,30 €	013	ATTÉNUATION DE CHARGES	11 127,30 €
014	ATTÉNUATION DE PRODUITS	20 476,00 €	70	PROD. DES SERV. DOM, VENTES. DIV.	62 046,85 €
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00 €	73	IMPÔTS ET TAXES	677 687,67 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISS.	0,00 €	74	DOT. SUBV. PARTICIPATIONS	126 165,84 €
042	OP. D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.	18 730,27 €	75	AUTRES PROD. DE GESTION COUR.	9 522,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	111 492,34 €	76	PRODUITS FINANCIERS	5,18 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	5 559,57 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 077,16 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	78	REPRISES PROVISIONS SEMI-BUDG.	3 380,10 €
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDG.	0,00 €			
TOTAL		800 214,22 €	TOTAL		901 012,10 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
O41	BÂTIMENTS COMMUNAUX	1 192,80 €	001	EXCÉDENT D'INVESTISS. REPORTÉ	0,00 €
O44	SDEER	2 141,51 €	021	VIREMENT DE LA SECT. FONCTIONN.	0,00 €
O70	VOIRIE	58 789,94 €	040	OP. D'ORDRE TRANSF. ENTRE SECT.	18 730,27 €
O72	EGLISE	0,00 €	041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 410,50 €
O74	MATERIEL	8 436,13 €	10	DOT. FONDS DIVERS, RÉSERVES	71 764,13 €
O77	TERRAIN DE FOOT	0,00 €	13	SUBV. D'INVESTISS. REÇUES	0,00 €
O86	CIMETIERE	0,00 €			
O87	RÉSERVE FONCIERE	0,00 €			
O90	SALLE POLYVALENTE	22 165,28 €			
O96	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0,00 €			
O97	ATELIERS MUNICIPAUX	5 494,82 €			
O98	ESPACE INTERGENERATIONNEL	4 194,63 €			
O99	ACCESSIBILITE	851,34 €			
O100	AMENAGEMENT COUR DE LA POSTE	0,00 €			
O101	AMENAGEMENT PLACE DE L'ECOLE	0,00 €			
O102	DECI	0,00 €			
O103	REVITALISATION DU CENTRE BOURG	0,00 €			
O104	CHEMINS DE RANDON. PISTES CYCL.	0,00 €			
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 410,50 €			
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	5 085,00 €			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	37 805,87 €			

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au Comptable Public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	31	03	23
Transmis au C.L. le	31	03	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme à l'original,
 Le Maire, La Secrétaire de séance,
 Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

AR Prefecture017-211703152-20230330-2023_14-BF
Reçu le 31/03/2023

TOTAL	147 567,82 €	TOTAL	91 904,90 €
--------------	---------------------	--------------	--------------------

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2022			
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	BP + DM + RAR 2021	1 159 756,23 €	1 569 555,34 €
	RÉALISÉ	147 567,82 €	800 214,22 €
	RAR 2022	441 294,87 €	0,00 €
RECETTES	BP + DM + RAR 2021	1 159 756,23 €	1 569 555,34 €
	RÉALISÉ	91 904,90 €	901 012,10 €
	RAR 2022	0,00 €	0,00 €

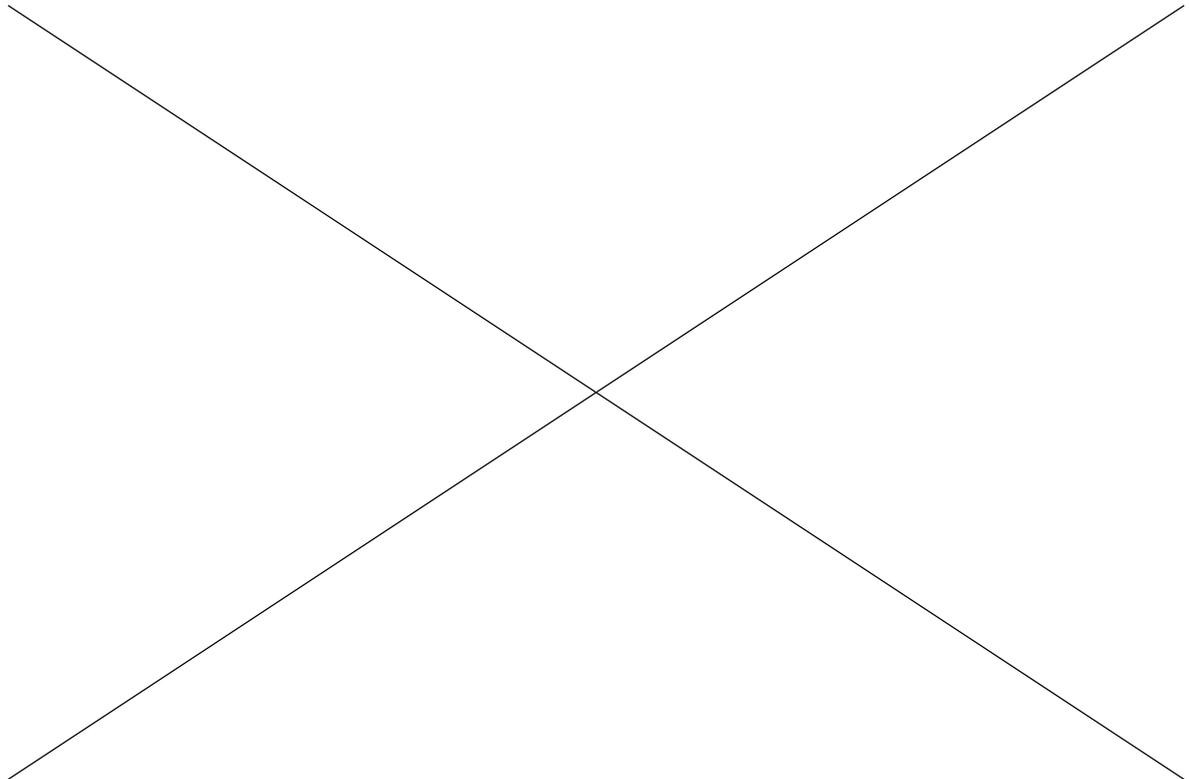
RÉSULTAT DE CLÔTURE			
	RÉSULTAT 2022	REPORT 2021	TOTAL
FONCTIONNEMENT	100 797,88 €	738 891,34 €	839 689,22 €
INVESTISSEMENT	- 55 662,92 €	352 263,47 €	296 600,55 €
RÉSULTAT	45 134,96 €	1 091 154,81 €	1 136 289,77 €

ARTICLE 2

La stricte concordance entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion du budget général de la commune de l'exercice budgétaire de l'année 2022 est constatée,

ARTICLE 3

Les comptes de l'exercice budgétaire général de la commune de l'année 2022 sont arrêtés.



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au Comptable Public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	31	03	23
Transmis au C.L. le	31	03	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.